



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Laureen SPIRA  
119 rue de Courcelles  
75017 Paris

Affaire suivie par :

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 09/01/2025  
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. A

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est valide et  
doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,  
le chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire